

# NOTRE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DÉCHETS



## EXIGENCES GÉNÉRALES

Logoplaste s'engage à protéger l'environnement en mettant en œuvre un programme efficace de gestion des déchets qui répond aux exigences législatives et réglementaires. Dans ce cadre, nous nous efforcerons de prévenir ou de réduire les déchets par l'amélioration des processus, la technologie, la sensibilisation et la formation.

La hiérarchisation des déchets sera appliquée sur tous les sites afin de garantir une réduction permanente de notre impact sur l'environnement.



## EXIGENCES SPÉCIFIQUES

- Nos usines, nos équipements et nos processus seront entretenus de manière appropriée afin de maximiser leur efficacité et de réduire les déchets.
- Lors de la sélection des produits chimiques (huile, lubrifiants, solvants, gaz de réfrigération, ...), toujours choisir le plus respectueux de l'environnement.
- Les déchets de tout site Logoplaste ne seront pas mis en décharge ou incinérés sur place. Cette pratique est strictement interdite.
- Des bacs et bennes clairement identifiés seront installés dans les bureaux, les centres sociaux et les services afin de faciliter la collecte et la séparation des déchets de carton, de plastique, de métal et de papier en vue d'une élimination correcte.
- Les employés, les sous-traitants et les visiteurs recevront une formation, des informations et les conteneurs appropriés pour encourager le recyclage et faciliter l'élimination correcte des déchets.
- Tous nos sites auront une visibilité totale sur les déchets générés par le site et les méthodes d'élimination, qu'il s'agisse des déchets ramassés sur le site par un entrepreneur agréé et collectés par le ou les propriétaires de l'entreprise.
- Nous n'enversons pas nos déchets dans des pays où les infrastructures de réutilisation, de recyclage ou de gestion et d'élimination correctes de nos déchets sont limitées.
- Nous ne ferons appel qu'à des entreprises de traitement des déchets agréées afin de garantir la sécurité et l'efficacité du ramassage des déchets et de leur traitement ultérieur.
- Si nous apprenons que nos déchets ont été éliminés ou gérés de manière incorrecte par une entreprise de traitement des déchets, nous collaborerons avec les autorités locales pour contribuer au confinement et au nettoyage. Cette entreprise de traitement des déchets sera exclue de toutes nos installations.
- Les sites conserveront des registres de tous les transferts/manifestes de déchets dangereux. L'usine utilisera ces informations pour vérifier la quantité de déchets produits, ainsi que la manière dont ils sont éliminés et le lieu de leur élimination.



## DÉCHETS DANGEREUX

**Lubrifiants, carburants, solvants, adhésifs, eau traitée (biocides), batteries et piles, lampes**

- Stockés dans des conteneurs séparés et sécurisés
- Des matériaux de confinement anti-écoulements seront présents
- Des registres de tous les transferts/manifestes de déchets, avec indication des quantités, seront tenus.



## DÉCHETS NON DANGEREUX

**Plastique, carton, papier, déchets de cantine**

- Toutes les usines s'efforceront de réduire et de recycler en permanence les déchets plastiques (purges, préformes, bouteilles, etc.).



## DÉCHETS ÉLECTRIQUES

**Moteurs, ordinateurs portables, PC, PLC**

- Les disques durs doivent être retirés ou détruits
- Les fils d'alimentation doivent être coupés
- Consulter le département informatique pour promouvoir les dons de charité



## DÉCHETS MÉTALLIQUES

**Pompes, filtres, pièces consommables, pièces métalliques**

- Ne pas les remettre à quiconque propose une collecte « en bord de route ».
- Les échelles et les équipements de manutention doivent être modifiés de manière à ce que personne d'autre ne puisse les utiliser.



## CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ

1. Cette politique fera l'objet d'un audit et d'une inspection continus afin d'en garantir le respect.
2. Les déchets produits par les sites doivent être signalés et contrôlés afin de favoriser une amélioration continue.

**Gerardo Chiaia**

Président directeur général (Chief Executive Officer) de Logoplaste

Révisé le 20 mars 2024 (V3)

La prochaine révision est prévue en 2025, voire plus tôt si nécessaire.